

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-1032/09/CC

■ Transports de véhicules sur l'archipel du Frioul. Approbation des tarifs 2009

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine , propriétaire du navire « transport de charges » l'écUM, assure depuis 2006 le transport des véhicules vers l'archipel du Frioul (délibération du 30 mars 2006).

Depuis cette date, l'écUM effectue régulièrement des rotations entre l'archipel du Frioul et le Vieux Port de Marseille à la demande des usagers : entreprises effectuant des travaux, habitants, exploitants, mairie de Marseille, associations.

Ce service donne lieu au paiement d'une contrepartie financière dont le barème est fixé chaque année par le Conseil de Communauté.

Cette activité, accomplie par MPM en tant qu'autorité publique, n'est pas assujettie à la TVA (article 4 & 5 de la 6^{ème} Directive TVA), les tarifs sont nets, exprimés en Euros.

Il est apparu, sur la durée, que les tarifs appliqués à ce transport, notamment pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, étaient pénalisant pour la vie économique de l'île. Lors du Conseil de la mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements décentralisé sur l'île du Frioul le 13 septembre 2008, les élus et la présidence de M.P.M. ont pris acte de cette situation.

Jusqu'à présent, pour la constitution des tarifs, MPM a pris en compte le coût d'exploitation de l'écUM en se référant à des tarifs pratiqués par d'autres collectivités en méditerranée et en atlantique. On peut noter que l'acquisition du bateau a été motivée à l'origine exclusivement par le transport des véhicules de la collecte des déchets ménagers et autres services publics.

Il semble donc plus équitable de rechercher un équilibre dépense recette du fret fondé sur le véritable surcoût que celui-ci engendre.

C'est pourquoi, au terme de cette réflexion il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification plus favorable pour les véhicules personnels et professionnels. La nouvelle grille se traduira par une baisse de 20% pour les véhicules légers et de 50% sur les véhicules professionnels.

De plus, au vu des demandes formulées auprès de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole par les entreprises, il est proposé également d'ajouter un tarif supplémentaire pour la location du bateau à la demi journée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau
- La délibération POR 4/567/CC du 26 juin 2005 portant création d'un tarif pour les transports de véhicules sur l'écUM
- La délibération POR 002-1148/07/CC du 17 décembre 2007 portant renouvellement du tarif de transports de véhicules sur l'écUM

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'adopter les tarifs de l'écUM pour l'année 2009

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés pour l'année 2009 les tarifs relatifs aux transports de véhicules sur l'archipel du Frioul tels que détaillés dans l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget général de la Communauté urbaine
Nature 70688 : prestations de services

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains
et Périurbains

Marie-Louise LOTA

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI